



# LE 29 JANVIER 2015 : TOUS À PARIS !

**Les différents messages de remerciements ou la fierté que peut exprimer la Direction lors de ses différentes visites sur les sites SUGE ne peuvent, à eux seuls, venir valoriser le travail difficile, compliqué et responsable qu'accomplissent les cheminots de ce service, dans le cadre des missions importantes et sensibles qui sont les leurs. Ce n'est pas de félicitations ou de messages d'encouragements dont les cheminots de la SUGE ont besoin mais d'actes concrets prenant en compte leurs revendications.**

Au cours de ces dernières années, les cheminots de la Surveillance Générale ont vu se développer la charge mentale et de travail qui pèsent sur eux. Risque pénal, risques d'agressions, horaires atypiques, déséquilibre vie pro - vie perso, responsabilisation du "chef de missions", développement du volant des missions, PDVI, KN, Tandems, proratisation IPA et ICPA pour les temps partiels ou en cas d'arrêts maladie, allongement de la durée de vie au travail en lien avec les facteurs d'exposition, sont autant de contraintes qui n'ont jamais été prises en compte par la Direction.

Ce n'est ni le budget 2015, dans la suite logique de celui de 2014 (qui, pour rappel, prévoyait environ 2500 suppressions d'emplois), et encore moins les déclinaisons de la réforme ferroviaire qui doivent rassurer les cheminots, qu'ils soient de la SUGE ou d'autres métiers. Au contraire, ce choix stratégique crée les conditions d'une dégradation sans précédent des conditions de vie et de travail des cheminots et impacte l'organisation du travail. Dans ce domaine, le fil rouge à la SUGE est la remise en cause partout des régimes de travail 132 RP par des organisations du travail beaucoup plus contraignantes et usantes.

## Des inquiétudes pour le métier

Si ce projet figurait dans les cartons de la Direction de la Sûreté et ce bien avant la réforme ferroviaire, celle-ci, sous prétexte de cette réforme, s'apprête unilatéralement aujourd'hui à bafouer les cheminots de la SUGE en les privant de leurs votes exprimés aux élections professionnelles de mars 2014. Aussi, au 1<sup>er</sup> mars 2015, les cheminots de la SUGE seront rattachés à la Direction de la Sûreté et dépendront, à cette date, de l'instance représentative DP de cette Direction. Si au premier abord, cette manœuvre peut paraître anodine, elle ne sera pourtant pas sans conséquence puisqu'en termes de représentativité, deux organisations syndicales accompagnant en toute conscience le projet de la Direction siègeront avec une très forte majorité aux futures réunions des Délégués du Personnel. En résumé, les cheminots de la SUGE vont, dans les semaines à venir, se retrouver avec des représentants du personnel pour qui ils n'ont pas voté, et ces derniers, tout en conservant leur mandat de proximité, se retrouveront sans plus aucune prérogative pour défendre les cheminots qui les ont élus.

De ce fait, et pour exemple, le suivi des listes d'attente des notations à venir tout comme l'exercice de notations après le 1<sup>er</sup> avril 2015 laissent craindre à des dérives et des notations de connivence. En l'absence d'instances de proximité, ce sont les pouvoirs de contrôle et de propositions qui sont ainsi supprimés aux élus de terrain. La Direction fait montre ici de son sens du respect de la démocratie et du résultat des urnes.

Nul besoin d'être astrologue pour affirmer qu'il ne s'agit ici que d'une 1ère étape visant à isoler les cheminots de la SUGE. Cette intention est d'ailleurs déjà en marche puisque la Direction de la Sûreté se retrouve aujourd'hui séparée du reste des services communs dans le nouvel EPIC de tête.

La question de l'étape suivante, à savoir sortir la sûreté de l'EPIC de tête, doit se poser d'autant que le fond du projet est bien celui-là. L'appétence financière de la Direction lui fait nourrir l'espoir de pouvoir vendre des prestations non plus aux seules activités mais à l'ensemble des nouveaux entrants (quitte à ce que la quantité des prestations vendues prenne le pas sur la qualité de celles-ci).

Avec l'application de la réforme ferroviaire, c'est la question de l'emploi qui est directement concernée. La Direction peut toujours afficher la constance des effectifs 2014/2015, il ne s'agit pas moins d'un leurre destiné à masquer la réalité de la situation. A la question régulièrement posée sur l'évolution des effectifs, le seul chiffre avancé par la Direction concerne le périmètre de la sûreté qui englobe celui de la SUGE. Une analyse en proximité du chiffre communiqué démontre que si les effectifs peuvent paraître stables en première lecture, l'équilibre s'obtient pourtant par l'augmentation des effectifs fonctionnels sûreté (notamment dans les activités) et par la baisse des **effectifs opérationnels SUGE** de l'autre. L'équation est simple : plus de fonctionnels sûreté et moins d'opérationnels SUGE permettent l'affichage d'une stabilité de l'emploi mais au détriment des conditions de vie et de travail pour les cheminots SUGE. Pour remédier à cette baisse mais aussi à l'évolution des faits sûreté, de nouveaux contrats fleurissent un peu partout sur le territoire : conventions avec la gendarmerie sur de nombreuses DZS, augmentation des contrats avec les sociétés de gardiennage, réflexions sur l'assèrmentation de la police municipale pour les infractions au code du transport. Dans l'idée qu'elle peut se faire de la Convention Collective Nationale, la Direction s'autorise à penser qu'un cheminot pourrait travailler plus et donc produire plus et avec moins d'effectifs...

Ces premiers éléments viennent justifier le dépôt, le 13 janvier 2015, d'une Demande de Concertation Immédiate (DCI) par la Fédération CGT. Le respect du périmètre des IRP, l'emploi sont des points revendicatifs posés par la CGT auxquels se rajoutent ceux des indemnités de langue, du maintien des indemnités de port d'armes en cas d'absence (temps partiel et autres), du déroulement de carrière, de la question de la pénibilité et des actions à mettre en œuvre et des mesures à mettre en place dans le cadre de Vigipirate élevé à son plus haut niveau de vigilance (positionnement et composition des équipes, communication aux effectifs opérationnels et sensibilisation de ceux-ci, priorisation des missions...)

Dans le cadre de cette DCI, une délégation CGT sera reçue d'ici la fin de cette semaine. Si d'ores et déjà, l'attitude de la Direction n'était pas différente de celle qui prévalait lors des précédentes rencontres, à savoir balayer les exigences des cheminots de la SUGE, la Direction prendrait la responsabilité d'une situation conflictuelle dont les modalités d'actions seraient décidées sans délai.

**La CGT appelle les cheminots à se faire entendre et à accentuer la pression autour des discussions à venir, notamment en participant massivement à la manifestation nationale des cheminots à Paris le 29 janvier prochain à partir de 12h, place Léna.**

